

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de la décision UL/DAJ n°012-2018 sont modifiés comme suit :

140 €	Early-bird Registration fees ** before 15 April 2018 (reception, all lunches and coffee breaks included)
170 €	Late Registration fees ** after 15 April 2018 (reception, all lunches and coffee breaks included)
Free	Companion (meals not included)
50 €	Tuesday, 5 June evening banquet
50 €	Tuesday, 5 June evening banquet for companion
15 €	Monday, 4 June lunch for companion
15 €	Tuesday, 5 June lunch for companion
15 €	Wednesday, 6 June lunch for companion
25 €	Optional social program, Wednesday, 6 June, from 2:30 pm till 7:30 pm (bus trip to Toul to visit the Saint-Étienne Cathedral, and then to Lucey (near Toul) for a tour of the Lelièvre winery and vineyard – wine-tasting included) – limited to the first 40 pre-paid participants

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire IDEA et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 19 avril 2018



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

- 7 MAI 2018